



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 22 octobre 2013

18 heures 30

AS/MG

N° 001602

Administration
Générale - Cession à
l'Institut de
Recherche en
Sémiologie et
Éthologie Appliquée
(IRSEA) d'une
parcelle cadastrée
section CM n° 324
appartenant à la
Commune d'Apt

Affiché le :

Le mardi 22 octobre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2^{ème} Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3^{ème} Adjoint), Mme Véronique GACH (5^{ème} Adjoint), M. Jean-François DORE (6^{ème} Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8^{ème} Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9^{ème} Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale).

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD (4^{ème} Adjoint) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7^{ème} Adjoint) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-François DORE (6^{ème} Adjoint), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale)

ABSENTS : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, le courrier du 24 juillet 2013 par lequel l'Institut de Recherche en Sémiologie et Éthologie Appliquée (IRSEA) a sollicité l'acquisition de la parcelle cadastrée section CM n° 324, propriété de la commune d'Apt située le long de la RD 201.

Considérant, que l'IRSEA dans le cadre de son déménagement souhaite faire l'acquisition de cette parcelle, afin de rendre homogène son futur lieu d'implantation dès lors que la parcelle concernée est enclavée entre la route et le terrain dont l'IRSEA est déjà propriétaire.

Considérant, que la parcelle cadastrée section CM n° 324, d'une superficie de 424 m² est située à proximité de l'ancienne route d'Apt au hameau du Chêne, dans un secteur accueillant des entreprises de diverses tailles.

Considérant, que la parcelle cadastrée section CM n° 324 est classée en zone 2NA au POS d'Apt et qu'elle est presque totalement impactée par l'obligation de recul des constructions

d'au moins 12m par rapport à l'axe des voies.

Vu, l'avis du Service France Domaines en date du 7 août 2013 portant estimation de la valeur vénale de la parcelle cadastrée section CM n° 324 à hauteur de 5 088 €

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

PREND ACTE, des précisions qui lui ont été apportées,

DECIDE, de céder à la l'Institut de Recherche en Sémiologie et Éthologie Appliquée (IRSEA) la parcelle cadastrée CM n° 324 appartenant à la Commune d'Apt, d'une superficie de 424 m² au prix correspondant à la valeur vénale estimée par le Service France Domaines, soit 5 088 €

DIT, que les frais annexes liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

DIT, que la recette correspondante sera inscrite au budget 2013.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires en vue de l'application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**